

# À quel prix ?

Longtemps, la biodiversité a été considérée comme le patrimoine commun de l'humanité, accessible à tous. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où les ressources biologiques, dont on a pris conscience de la valeur économique, peuvent être assimilées à des marchandises...

## Souveraineté



La Convention sur la diversité biologique, signée en 1992 par de très nombreux pays, reconnaît pour la première fois la souveraineté des États sur leurs ressources biologiques, jusque-là considérées en accès libre. Cet accord international, qui instaure le droit des États de monnayer l'accès à la biodiversité, entraîne en contrepartie l'obligation d'en assurer la protection. Mais la convention se révèle très complexe à appliquer du fait, notamment, des intérêts économiques considérables en jeu, et des points de vue divergents entre pays du Nord et du Sud en la matière...

Les débats sur les droits de propriété intellectuelle du vivant s'inscrivent sur fond d'une intense compétition économique, comme dans l'industrie pharmaceutique par exemple.

L'évolution du droit des brevets dans les pays développés offre aujourd'hui la possibilité de breveter des gènes et des organismes vivants.

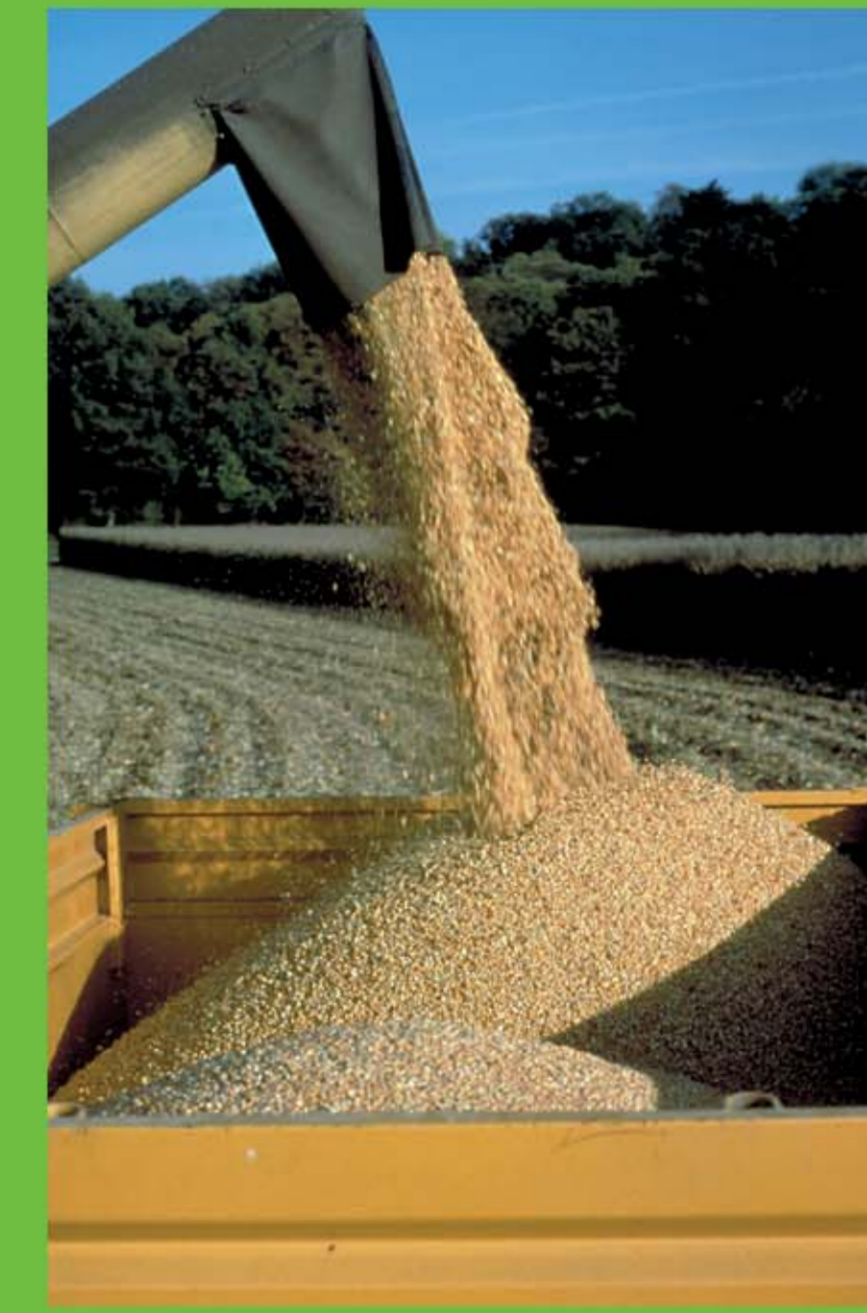


## Brevet

Il est désormais possible de déposer un brevet sur un gène identifié dans un organisme ou une nouvelle variété végétale. Le « produit » appartient alors à son « inventeur ». Toute personne souhaitant l'utiliser doit rémunérer le détenteur du brevet. Cette reconnaissance de la brevetabilité des ressources biologiques a constitué un tournant et suscite encore de vifs débats entre ses partisans et les opposants à toute marchandisation du vivant.



Dans le domaine pharmaceutique, des molécules issues de plantes utilisées par les médecines traditionnelles ont pu être brevetées, sans que les bénéfices ne soient toujours partagés avec les populations à l'origine de cet usage. Ces méthodes sont qualifiées de « biopirateries ». Ici, sur le marché d'un petit village, plantes médicinales utilisées par les indiens des Andes.



L'industrie semencière a créé des variétés aux caractères agronomiques intéressants (haut rendement, résistance à la sécheresse...) qui ne se transmettent pas d'une génération à la suivante, obligeant les agriculteurs à racheter ces semences à chaque saison.

## À l'aune de l'économie

Afin de convaincre politiques et gestionnaires de leur intérêt à préserver la biodiversité, des chercheurs ont été sollicités pour déterminer la valeur monétaire des services rendus chaque année par la biodiversité. Celle-ci a été évaluée à deux fois le PNB annuel de l'ensemble des pays de la planète... Si de telles estimations restent très approximatives, elles ont le mérite de mettre en lumière la valeur économique de la biodiversité, très souvent ignorée.



© Florence Carreras / INRA

Les services d'un hectare de forêt ont été évalués par des économistes à 969 € par an. Le bois rapporte 90 €, la chasse 60 €. Le stockage et la fixation du CO<sub>2</sub> est un service estimé à 529 €, la filtration de l'eau à 90 € et la promenade à 200 €.

Source : Rapport du groupe de travail sur l'approche économique de la biodiversité, Bernard Chevassus-au-Louis, 2009.

En 2008, les dégâts du cyclone Nargis en Birmanie ont été amplifiés par la disparition des mangroves qui protègent la côte de l'érosion et constituent des zones de reproduction et d'alimentation pour les poissons marins. Investir en protégeant cet écosystème aurait permis de limiter le nombre de victimes et le désastre économique.



© BRP - Vincent Ferrand



à quoi ça sert ?

La biodiversité

